



59 Rue Sarrault - CS 40080
18200 ST AMAND-MONTROND
CEDEX Tél : 02 48 96 99 16



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD
6 Grande Rue
18170 LE CHATELET
Tél. : 02 48 56 37 92

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Imprimé à retourner par courrier ou par mail à :
VEOLIA - 59 rue Sarrault CS 40080 – 18203 SAINT AMAND MONTROND CEDEX
ou sebastien.bal@veolia.com

Coordonnées propriétaire : NOM : Prénom : Adresse de correspondance :	Coordonnées demandeur (si dif.) : NOM : Prénom : Adresse de facturation (si dif.) :	Adresse de l'immeuble concerné <i>Si différente de l'adresse de l'intéressé</i> Adresse : Code postal : Ville : N° parcelle : Section : Nom et téléphone de la personne à contacter pour visiter le dispositif :
Tél. domicile : Tél. portable : Tél. professionnel : E-mail :		

Merci de bien vouloir cocher la case correspondante dans le tableau ci-dessous.

		PRESTATION	PRIX HT	PRIX TTC
		INSTALLATION EXISTANTE		
	1	Diagnostic initial et vente	120,00 €	132,00 €
	2	Contrôle périodique de bon fonctionnement	120,00 €	132,00 €
		INSTALLATION NEUVE OU REHABILITEE		
	3	Etude de sol (Test de percolation – Méthode Porchet)	120,00 €	132,00 €
	4	Contrôle de conception et implantation	80,00 €	88,00 €
	5	Contrôle de conception et implantation sans déplacement et sans étude de sol (filière dérogatoire)	95,00 €	104,50 €
	6	Contrôle de conception et implantation suite à modification de projet	80,00 €	88,00 €
	7	Contrôle de bonne exécution des travaux	120,00 €	132,00 €
	8	Contre-visite de bonne exécution des travaux	80,00 €	88,00 €

Lors de la visite du technicien, tous les regards doivent être accessibles.

Si possible, merci de bien vouloir vous munir des documents suivants : bon de vidange de la fosse, factures d'eau, schéma d'assainissement.

Fait à le

Lu et approuvé

Signature



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

6 Grande Rue
18170 LE CHATELET
02.48.56.37.92
www.cdc-berry-grand-sud.fr



Veolia

59, Rue Sarrault
CS 40080
18200 SAINT-AMAND-MONTROND CEDEX
Tél : 0 969 323 529

CONTRÔLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

COMMUNE DE :

IMPÉRATIF

➤ **Pièces à joindre :**

- Un **plan de situation** (fond de carte routière, IGN)
- Un **extrait cadastral** <http://www.cadastre.gouv.fr>
- Un **plan de masse** à l'échelle sur lequel figureront l'implantation et le dimensionnement des ouvrages d'assainissement

DEMANDEUR

Date de la demande : / /
Date de la demande de permis de construire (sauf pour réhabilitation) : / /
Nom et prénom du demandeur :
Adresse de l'immeuble :
.....
Code postal : Commune :
Section et numéro du cadastre du projet :



COMMUNALITE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

6 Grande Rue
18170 LE CHATELET
02.48.56.37.92
www.cdc-berry-grand-sud.fr



Veolia

59, Rue Sarrault
CS 40080
18200 SAINT-AMAND-MONTROND CEDEX
Tél : 0 969 323 529

Propriétaire de l'immeuble

Nom et prénom :

Adresse (si différente de l'adresse de l'immeuble)

Code postal : Commune :

Tél. :

(Pour un retour de dossier plus rapide) Adresse mail :

Concepteur du projet

Nom et adresse :

Tél. :

Installateur prévu

Nom et adresse :

Tél. :



COMMUNALITE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

6 Grande Rue
18170 LE CHATELET
02.48.56.37.92
www.cdc-berry-grand-sud.fr



Veolia

59, Rue Sarrault
CS 40080
18200 SAINT-AMAND-MONTROND CEDEX
Tél : 0 969 323 529

PIECES A FOURNIR PAR LE PROPRIETAIRE	Cocher les pièces fournies
Un plan de situation de la parcelle	<input type="checkbox"/>
Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale	<input type="checkbox"/>
Un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé (cf. page 3)	<input type="checkbox"/>
Le présent formulaire dûment complété (8 pages)	<input type="checkbox"/>
Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant :	<input type="checkbox"/>
Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente, ...)	<input type="checkbox"/>
Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation)	<input type="checkbox"/>

HABITATION

NATURE DU PROJET

- CONSTRUCTION NEUVE
 REHABILITATION DE L'EXISTANT

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre de pièces principales (dont nombre de chambres définitives) :
 Nombre d'équivalent habitant (pour filière compacte, micro station d'épuration et filière plantée) :
 Résidence : principale secondaire
 usage professionnel, (nature :.....)

TERRAIN

Terrain

- Superficie totale de la parcelle : m2
- Superficie disponible pour l'assainissement : m2
- Nature du sol :.....
- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :
 faible <5%, moyenne entre 5 et 10%, forte >10%
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?
 OUI NON
- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ?
 OUI NON
 Est-il destiné à la consommation humaine ? OUI NON
 si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m
- Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen? OUI NON Ne sait pas
 Est-il destiné à la consommation humaine ?
 OUI NON Ne sait pas
 si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m

Destination des eaux pluviales

- rejet en surface (fossé, caniveau, ...)
 infiltration sur la parcelle
 rétention (cuve, mare...)
 autre, préciser

RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est interdit.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

6 Grande Rue
18170 LE CHATELET
02.48.56.37.92
www.cdc-berry-grand-sud.fr



Veolia

59, Rue Sarrault
CS 40080
18200 SAINT-AMAND-MONTROND CEDEX
Tél : 0 969 323 529

DEFINITION DE LA FILIERE ENVISAGEE

DEFINITION DE LA FILIERE

Le dispositif de pré traitement des eaux usées

- **Type de prétraitement** : Fosse toutes eaux de.....m³ Fosse septique de (si conservation de l'existant) m³

- **Appareils annexes supplémentaires** (éventuellement) :
 - Préfiltre extérieur à la fosse de.....litres
 - Bac dégraisseur de.....litres
 - Autres :.....

- **Dispositif de relèvement** (éventuellement) :
 - Volume du poste :.....litres
 - Type de pompe :.....
 - Débit de la pompe :.....m³/h

- **Une ventilation en amont du prétraitement est-elle prévue (ventilation primaire / appel d'air) ?**
 - Oui Non

- **Une ventilation en aval du prétraitement est-elle prévue (ventilation secondaire)?**
 - Oui Non

Un extracteur statique ou éolien est-il prévu ? Oui Non

- **Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ?** (en zone inondable ou nappe d'eau affleurante)
 - Oui Non

- **Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?** (si passage de véhicule)
 - Oui Non



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

6 Grande Rue
18170 LE CHATELET
02.48.56.37.92
www.cdc-berry-grand-sud.fr



Veolia

59, Rue Sarrault
CS 40080
18200 SAINT-AMAND-MONTROND CEDEX
Tél : 0 969 323 529

Le dispositif de traitement des eaux usées

➤ **Terrain « perméable » :**

- tranchées d'épandage à faible profondeur (sol sableux à limono-sableux) : Nombre de tranchées :.....
Longueur d'une tranchée :.....m
Profondeur de tranchée :.....m
- lit d'épandage : Surface :.....m²
Longueur du lit :.....m
Largeur du lit :.....m
- lit filtrant non drainé à flux vertical : Surface :.....m²
Longueur :.....m
Largeur :.....m
Epaisseur de sable :.....m

➤ **Terrain « imperméable » :**

- lit filtrant drainé à flux vertical : Surface :.....m²
Longueur :.....m
Largeur :.....m
Epaisseur de sable :.....m

➤ **Terrain en zone inondable ou lorsque la nappe d'eau est affleurante :**

- tertre d'infiltration : Surface au sol (base).....m²
Surface au sommet (surface de sable).....m²
Longueur au sommet :.....m
Largeur :.....m
Epaisseur de sable :.....m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

6 Grande Rue
18170 LE CHATELET
02.48.56.37.92
www.cdc-berry-grand-sud.fr



Veolia

59, Rue Sarrault
CS 40080
18200 SAINT-AMAND-MONTROND CEDEX
Tél : 0 969 323 529

Le dispositif de traitement des eaux usées

➤ Autres (filière dérogatoire):

- Système compact : Type : Nombre d'EH :
- Gamme : N° d'agrément ministériel :
- Largeur : m
- Longueur : m
- Système micro-station : Type : Nombre d'EH :
- Gamme : N° d'agrément ministériel :
- Largeur : m
- Longueur : m
- Filière plantée : Type : Nombre d'EH :
- Gamme : N° d'agrément ministériel :
- Largeur : m
- Longueur : m

- Distance minimale :
 - par rapport à l'habitation : m
 - par rapport à la limite de parcelle : m
 - par rapport aux arbres : m

L'évacuation des effluents (dispositifs drainés)

- Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, puits d'infiltration,...) :
- Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, ...) : si vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ?
 - OUI NON si oui, la joindre à votre demande ; si non une autorisation est à obtenir avant le lancement des travaux.
- Rejet par puits d'infiltration :
 - possédez-vous une dérogation communale ou communautaire (autorisation du Président du SPANC) ?
 - OUI NON si oui, la joindre à votre demande ; si non, une étude hydrogéologique à la parcelle est obligatoire.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

6 Grande Rue
18170 LE CHATELET
02.48.56.37.92
www.cdc-berry-grand-sud.fr



Veolia

59, Rue Sarrault
CS 40080
18200 SAINT-AMAND-MONTROND CEDEX
Tél : 0 969 323 529

REMARQUES IMPORTANTES

En aucun cas, l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation (avis favorable sur le projet) du dossier par le SPANC et/ou par VEOLIA, prestataire du service public d'assainissement non collectif et conformément au projet accepté.

Un contrôle de bonne exécution des travaux sera réalisé avant le recouvrement des ouvrages d'assainissement (à tranchées ouvertes). Le propriétaire s'engage à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité. En cas d'impossibilité de contrôle, un avis défavorable serait donné et aucun certificat de conformité ne pourrait être délivré.

En cas d'absence d'étude de sol, le demandeur est responsable de la conception de son assainissement.

LE DEMANDEUR autorise les agents à pénétrer sur la propriété pour assurer leurs missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif.

Fait à

Le

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

Signature du demandeur propriétaire :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

6 Grande Rue
18170 LE CHATELET
02.48.56.37.92
www.cdc-berry-grand-sud.fr



Veolia

59, Rue Sarrault
CS 40080
18200 SAINT-AMAND-MONTROND CEDEX
Tél : 0 969 323 529

ACCORD DE PAIEMENT

Je soussigné

Demeurant à

Accepte de régler toutes les interventions de la Société VEOLIA selon le bordereau de prix consultable à la Communauté de communes Berry Grand Sud.

Fait à le

Signature

A renvoyer avec la demande, une facture vous sera adressée après chaque intervention.

-----partie à conserver-----

TARIFS au 1^{er} juin 2020

Consultables à la Communauté de communes Berry Grand Sud

Formulaire de décharge en cas d'absence d'étude de sol

Extrait de l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009

Chapitre III
**Prescriptions techniques minimales
applicables à l'évacuation**

Section 1

Cas général : évacuation par le sol

Art. 11. – Les eaux usées traitées sont évacuées, selon les règles de l'art, par le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement, au niveau de la parcelle de l'immeuble, afin d'assurer la permanence de l'infiltration, si sa **perméabilité est comprise entre 10 et 500 mm/h**. Les eaux usées traitées, pour les mêmes conditions de perméabilité, peuvent être réutilisées pour l'irrigation souterraine de végétaux, dans la parcelle, à l'exception de l'irrigation de végétaux utilisés pour la consommation humaine, et sous réserve d'une absence de stagnation en surface ou de ruissellement des eaux usées traitées.

Section 2

Cas particuliers :

autres modes d'évacuation

Art. 12. – Dans le cas où le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement ne respecte pas les critères définis à l'article 11 ci-dessus, les eaux usées traitées sont drainées et rejetées vers le milieu hydraulique superficiel après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur, s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable.

Décharge

Je soussigné (propriétaire) déclare ne pas souhaiter faire réaliser une étude de sol tel que prévu à l'article 12 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 (Art 15).

De ce fait, je renonce donc à tout recours contre la Société VEOLIA, le technicien du SPANC ou l'entrepreneur ayant réalisé les travaux en cas de mauvais fonctionnement de l'installation de traitement des eaux usées située au

J'atteste avoir été informé que je suis responsable des effluents traités qui sont évacués hors de ma propriété. Je serai donc le seul et unique responsable si une pollution ponctuelle ou chronique du milieu naturel en provenance de mon immeuble est détectée.

Nom, prénom et signature
(Précédé de la mention lu et approuvé)

Date